



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire



Délégation CTT Limousin

Déclaration Liminaire au CTT Limousin du 07 février 2017

Nous siégeons ce jour à un CTT qui a comme point essentiel à l'ordre du jour « *avis sur le projet territorial 2015-2017* ».

Quel sens donner à un projet territorial 2015-2017 pour lequel nous étions convoqués au plus tôt le 21 décembre 2016, soit deux ans après la date à laquelle il aurait dû être effectif ?

Quel sens donner à un projet territorial qui fait suite à un précédent sur 2012-2014 pour lequel aucune évaluation n'a été faite ?

Quel sens donner à un projet territorial, qui, à aucun moment, n'a associé les équipes dans sa conception alors que certaines fiches action ont, par exemple, pour programme de travail : « *préparer l'accès à la majorité* » (fiche n°5), « *accompagner les sorties de détention et d'établissements* » (fiche n°6), « *consolider les missions HD de l'EPEI* » (fiche n°9) ou encore « *favoriser la mobilité du dispositif UEAJ vers les jeunes et réciproquement* » (fiche n°16) ?

Nous ne pouvons adhérer à l'idée d'empiler des projets qui répondent à une injonction de l'administration sans qu'il y ait une tentative de donner une cohérence et un sens à ces démarches.

Ce projet n'est constitué principalement que de fiches actions, sous forme de tableaux, qui, certes, permet une lecture très synthétique mais qui paraît désincarné et laisse de côté tout le travail de sens et d'élaboration.

Avec comme indicateurs, toujours des nombres de pourcentage, d'actions, de participations, d'agents formés, de DIPC, de DCPC, de commissions, d'inscrits, de places occupées, de communications, d'accueils, d'incidents, de demandes, de protocoles, de jeunes, de dossiers, de conventions, d'invitations, de visites, de projets....pour ne citer que ceux-là car la liste n'est pas exhaustive !

Une fois ces chiffres obtenus, si un jour vous les avez, pensez-vous qu'ils vous permettront de mesurer autre chose qu'une quantité ? Parce que c'est bien là le problème majeur de ce projet territorial comme des précédents, c'est que nous cherchons encore les critères qui permettront d'évaluer la qualité des prises en charge et du contexte dans lequel elles se déroulent. Une fois encore, le « qualitatif » et les moyens donnés sont bien les grands absents de cet écrit.

Ce projet comporte également quatre axes dont le quatrième s'intitule : « *le bien-être au travail en tant que facteur de réussite éducative* ». Quelle ironie ! A l'heure où nous ne pouvons qu'attirer votre attention sur une dégradation continue des conditions de travail et l'isolement des professionnel-les, tous services et catégories confondus. Que dire à nos collègues administratives dont la multiplication de nouvelles missions et donc l'augmentation de leur charge de travail n'entraînent toujours aucune reconnaissance salariale et statutaire ? A nos collègues professeur-es techniques dont l'annonce brutale de la fin des recrutements marque une absence totale d'ambition pour la reconstruction d'un véritable secteur de l'insertion à la PJJ ? A nos collègues contractuel-les, totalement précarisés par une gestion RH non anticipée, qui ne sont considérés que comme des « variables d'ajustement » ?

Tout paraît se passer comme si le simple affichage des acronymes Risques Psycho Sociaux (RPS) ou encore Santé Sécurité au Travail (SST) permettait à l'administration de se dédouaner de la mise en place d'actions concrètes basées sur une réelle politique ambitieuse et volontariste sur ces thèmes.

Le SNPES-PJJ/FSU continue de défendre des moyens ambitieux pour le service public qui garantissent la qualité des prises en charge, comme les conditions de travail de l'ensemble des personnels, toutes catégories confondues.

Il est indispensable de valoriser le travail et l'implication des professionnel-les, de repenser l'organisation de la réflexion au sein de l'institution, de revoir les normes de travail et les moyens qui sont alloués plutôt que d'invoquer une notion « d'adaptabilité » qui ne fera que renforcer un sentiment d'insatisfaction professionnelle.